



REGLEMENT DE CONSULTATION

Objet de la consultation :

*Prestation de service pour une mission d'encadrement des activités de la section sportive du site de Vicdessos (09220)
: Pôle équitation et Pôle montagne*

Marché à procédure adaptée

Pouvoir adjudicateur

Collège du Sabarthès

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur Jean-Louis Mazzonetto, Principal

Objet du marché

Prestation de service pour une mission d'encadrement des activités de la section sportive du site de Vicdessos (09220) : pôle équitation et pôle montagne.

Type de marché

Marché de services.

Etendue de la consultation

Procédure adaptée conforme aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Remise des offres

Date limite de réception des offres : Jeudi 25 août à 17 heures

1- Objet de la consultation

1.1 Objet

Prestation de service pour une mission d'encadrement des activités de la section sportive du site de Vicdessos (09220) : pôle équitation et pôle montagne

1.2 Dates d'exécution du marché

Les dates sont précisées dans le cahier des clauses particulières.

2- Conditions de la consultation

2.1 Procédure

La présente consultation est lancée suivant une procédure adaptée, définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

2.2 Structure de la consultation

Le marché est composé de 2 lots.

2.3 Variantes et options

Sans objet.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours. Il court à compter de la date limite de réception des offres.

2.5 Visite sur sites

Sans objet.

3- Modalités de paiement

Les paiements se font, selon les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique, par virement au moyen d'un mandat administratif. Le délai global de paiement est de trente jours à compter de la date de réception des factures ou demandes de paiement équivalentes, conformément aux dispositions de l'article 98 du Code des Marchés Publics.

4- Dossier de consultation des entreprises

4.1 Contenu

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend les pièces suivantes :

- le présent règlement de consultation,
- un modèle d'acte d'engagement,
- le cahier des clauses particulières.

4.2 Modalités de dépôt des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet, rédigé en langue française, comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

- déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du CMP (ou DC),
- attestation sur l'honneur pour justifier :
 - o qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales,
 - o qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
 - o que le travail est réalisé par le biais de salariés régulièrement employés,
- certificat d'inscription au registre professionnel ou au registre du commerce ou, le cas échéant, motif de la non indication d'un numéro d'enregistrement,
- preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
- La preuve des capacités professionnelles et techniques de l'entreprise peut être apportée par tout moyen attestant de sa compétence à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate et notamment :
 - certificats de qualifications professionnelles.

L'offre, comprend :

- un acte d'engagement, daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché.
- le cahier des clauses particulières, à accepter sans modification,

5- Jugement des offres

Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération, sous forme de pourcentage.

Critères de jugement des offres	Sous-critères	Pondération
Prix		50%
Valeur technique	Mémoire	50%

6- Modalités de transmission des plis

Les offres seront transmises sous pli cacheté.

L'enveloppe portera les mentions suivantes :

***Marché de prestation de service, section sportive Pôle montagne / ou Pôle équitation
« NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis »***

Les plis doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et renvoyés à leurs auteurs.

Les plis devront être adressés en courrier recommandé avec avis de réception postal ou par tout autre moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

Collège du Sabarthès
Rue de Berga
09400 Tarascon sur Ariège

7- Documents et renseignements complémentaires

7.1 Demandes de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser, une demande à Monsieur Jean-Louis Mazzonetto :

Téléphone : 05.61.03.24.10 / Mail : jl.mazzonetto@ac-toulouse.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

Le pouvoir adjudicateur,
Jean-Louis Mazzonetto
Principal